



**Déclaration liminaire CGT
CSA du SPIP 71 du 25 septembre 2025**

Madame la Présidente,

Nous voilà enfin réunis pour discuter concrètement du service et de son organisation.

Nous voilà finalement réunis pour exprimer pour la première fois par notre vote la position des agents du service.

Voilà une belle avancée pour cette année 2025 qu'il fallait souligner.

L'organisation de service précédente avait pu créer de nombreuses disparités entre les agents de l'antenne de Chalon-sur-Saône, s'illustrant par une iniquité de la charge de travail.

Vous pouvez donc imaginez le soulagement d'une partie de l'équipe de l'antenne à l'annonce de la réorganisation de service, de la création d'un groupe de travail et enfin de la date de la réunion de présentation.

Que nenni. Quel dommage. Que de questions sans réponse, que d'inquiétudes supplémentaires et que d'instabilité en ce mois de septembre. En deux mots : quel chaos !

Nous n'étions pas présentes lors de la réunion de service, mais nos échanges avec les agents nous permettent d'affirmer que les choses auraient pu, et auraient dû se passer différemment.

La lecture du projet de note de service n'a mis qu'une chose en avant : le flou le plus total.

Quels objectifs ? Quels buts ? Quelle plus-value ?

Si pour la direction, les transcriptions orales et écrites sont claires, sachez qu'il n'en est rien.

Nous nous refusons à imaginer que cela puisse être prémédité.

Entre février 2025 et aujourd'hui, les changements annoncés ne sont plus d'actualité.

Le pôle TIG n'existe donc plus ?

Tout comme les agents s'y étant engagés ?

Quelle qualité de communication proposez-vous à vos équipes ?

Assez parlé de cette note à propos de laquelle vous ouvrez le dialogue, nous n'en doutons pas !

Vous souhaitez échanger quant à la mixité de l'antenne.

A ce sujet, nous n'espérons que plus de clarté sur vos objectifs.

Nous tenons toutefois à vous rappeler que l'antenne de Chalon-sur-Saône et de Varennes le Grand a deux RA distinctes et qu'il ne relève pas de votre compétence de remettre en cause les RA des agents. De plus, une grande partie de l'équipe actuelle de CPIP de Chalon a du passer par une CAP pour obtenir un poste en milieu ouvert.

Les appels à volontaire auront leur limite et la désignation d'agents sera la limite légale à ne pas franchir.

Madame la Présidente, espérons que cette instance apportera des réponses à toutes et à tous.

Coralie Kramrich, représentante titulaire CGT, SPIP 71

Caroline LIMONET, représentante suppléante CGT, SPIP 71